

# Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'activité 2023

*Jeudi 25 avril 2024*

La séance est ouverte à 15 h 00 par le Président Christian FABRE. Il excuse l'absence de Monsieur le Maire, représenté par Monsieur CAVOLI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ; de Monsieur SALAS-GORDO, Expert-comptable représenté par M. SAUTS et enfin, Madame VILATTE, Secrétaire-Adjointe.

Le quorum est atteint comme nous l'indique Madame NICOLAY, Membre du bureau chargé de l'émergence.

Le Président déplore le peu de participants à cette Assemblée Générale sur 327 adhérents, seulement 57 présents alors même que celle-ci se déroule sur le temps de travail, le Directeur Général des Services ayant autorisé le personnel à quitter son poste pour y assister.

Il remercie les adhérents de leur présence, et poursuit en présentant Monsieur Benjamin SAUTS, représentant M. Alexandre SALAS-GORDO, expert-comptable, Mme HENNOQUE, Commissaire aux comptes, M. CAVOLI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme SEVELLEC, Trésorière, Mme BUILLES secrétaire, et M. TARISSAN, Trésorier Adjoint.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur CAVOLI qui félicite l'investissement des agents de la ville et remercie l'ensemble du personnel présent à la séance.

La parole est ensuite donnée à Michel TARISSAN pour lecture du rapport moral.

## *Rapport moral*

Voici en quelques mots le travail effectué par le bureau l'année dernière.

Nous avons traité 413 dossiers, toutes prestations confondues, pour une somme de 65 258 €.

**Les billetteries** Nous observons une hausse des ventes de toutes les billetteries adulte et enfant. Seul Waligator a diminué. Le montant de la dépense réelle totale, hors cinéma s'élève à 16 487€.

**Le cinéma** Grand écran est en augmentation, avec 1281 places vendues contre 1022 en 2022. La dépense pour le cinéma s'élève à 9 760 €.

**Sortie sportive.** Nous avons participé à l'inscription de 2 adhérents au Marathon des 4 saisons. Nous avons également pris en charge les frais hôtelier de 2 autres adhérents participants au tournoi de padel à Toulouse.

La dépense du COS s'est élevée à 790 €.

La vente des **chèques déjeuners** est en légère hausse, avec 56 588, chèques commandés, contre 56 072 en 2022, pour une dépense totale de 233 233 €.

**"Prêt de véhicules et de matériel"**. Cette prestation est toujours appréciée, 68 agents en ont bénéficié, pour un montant total de 10 243 €

**Aide exceptionnelle** 5 agents en difficultés passagères ont bénéficié d'une aide remboursable après accord du Conseil d'Administration. 8 adhérents ont, quant à eux, bénéficié de l'allocation « **Aide aux parents d'enfant handicapé** ». Ces deux prestations sont attribuées en concertation avec notre collègue Isabelle COCQUERELLE, Assistante Sociale.

**Galette des rois** le 12 janvier nous avons organisé une rencontre conviviale autour de la galette des rois. Vous avez apprécié ce moment.

**Tournoi de Pétanque** Le 1<sup>er</sup> juillet nous avons organisé en collaboration avec l'association Arcachon Boules un tournoi de pétanque au Parc Mauresque. Malgré la pluie, la journée a fait de nombreux heureux avec une quarantaine de

participants. Nous avons pris un repas froid sous les tentes, puis avons lancé le tournoi. Tous les gagnants ont reçu un cadeau.

**Soirée du 6 octobre** nous avons organisé le 21 octobre 2022 une soirée festive à laquelle vous aviez adhéré et exprimé votre envie de réitérer une telle soirée. Celle-ci a eu lieu le 6 octobre 2023. Vous avez été moins nombreux, cela n'a pas empêché les participants de bien s'amuser.

**L'arbre de Noël** Les enfants ont été accueillis au Palais des Congrès par nos maquilleuses habituelles pour un après-midi, avec un spectacle. Celui-ci a été apprécié et suivi par la distribution des cadeaux. Les enfants ont, ensuite, pu s'amuser et se dépenser sur les structures gonflables que nous avons louées. À cette occasion, nous avons eu plaisir à répondre à la demande de Mme Pijoulat, Présidente de l'Association Rêves d'Enfants. Nous avons commandé 16 jouets auprès de notre fournisseur JouéClub. Ceux-ci ont fait le bonheur d'enfants malades.

**Le Loto** a eu lieu au Tir au Vol. À la fin de celui-ci le tirage au sort a désigné les gagnantes des chèques voyages : Mmes Nathalie BARSACQ et Séverine DUBROCA. Vos retours ont été très positifs.

**L'agenda** 2024 vous a été distribué accompagné du traditionnel stylo. Nous avons commandé 200 agendas de format poche ainsi que soixante calendriers. Remercions Julien Bouchet et Éric Julien qui démarchent les publicités auprès des commerçants.

**Enfin**, et comme chaque année, nous remercions la Municipalité pour le soutien qu'elle nous apporte ainsi que les bénévoles toujours présents à nos côtés.

**Merci.**

Le rapport moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

## *Compte rendu financier*

Le Président donne la parole à Monsieur Benjamin SAUTS, expert-comptable. Il présente le bilan financier à l'aide d'une présentation projetée sur grand écran afin de faciliter la bonne compréhension de toutes et tous. Après quoi, Mme HENNOQUE, commissaire aux comptes, rappelle le contexte de son intervention et lit le rapport général financier et certifie les comptes sans réserve.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Sylvie SEVELLEC, Trésorière, prend la parole et propose au vote l'affectation en report du résultat. Elle est approuvée à l'unanimité.

## *Orientation sociale*

Véronique BUILLES, Secrétaire adjointe, prend la parole pour l'orientation sociale de l'année 2024.

A propos des **BILLETTERIES**. Elles continuent à fonctionner comme les autres années. Nous avons trois nouvelles billetteries en ligne : Parc Astérix, Musée Grévin et le Puy du Fou.

Nous vous rappelons que le règlement s'effectue **uniquement par chèque**. La validité des billets est reconduite pour la plupart d'entre elles. Toutefois, les billets non utilisés ne sont ni échangés, ni remboursés. Nous vous conseillons de venir chercher vos billets au bureau du COS afin d'éviter toute réclamation en cas de perte, et bien sûr pendant les permanences prévues à cet effet.

**SORTIE SPORTIVE** : nous avons pris part à 2 inscriptions au Marathon des 4 saisons qui a eu lieu le 10 mars dernier et 2 autres pour la course « La Frappadingue » organisée le 14 avril dernier. Vous pouvez, si vous avez des idées, nous présenter vos projets.

**ÉVÈNEMENTS** : nous projetons l'organisation d'évènements dans l'année. Comme l'an dernier, un moment conviviale autour de la Galette des Rois le 11 janvier, un tournoi de pétanque le 29 juin au Parc Mauresque ; un séjour

au Futuroscope le premier week-end de juillet comme nous l'avions évoqué l'an dernier. Les inscriptions sont closes, le budget établi avec 23 adhérents pour un total de 71 participants dont 30 enfants. Si vous avez des idées, nous étudierons toutes propositions. De notre côté, nous allons étudier la possibilité d'un séjour Famille au Puy du Fou pour 2025.

Cette année, **LE LOTO** est programmé le 30 novembre au Tir au Vol et **L'ARBRE DE Noël** consacré aux enfants aura lieu le 14 décembre au Palais des Congrès, avec les maquilleuses à l'accueil, un spectacle et la distribution des cadeaux dans l'auditorium, pour finir dans la salle des Ambassadeurs où les attendra une aire de jeux, structure gonflables et divers jeux, stand à pop-corn et un bar. Nous renouvellerons l'achat de jouets à la faveur de l'Association Rêves d'Enfants.

**CHEQUES DEJEUNER COMMANDE ET DISTRIBUTION.** Nous rappelons qu'il est important que vous respectiez le délai de commande des chèques-déjeuner. Votre commande doit être passée **avant** le **15** de chaque mois. Michel TARISSAN est gestionnaire des Chèques déjeuner. Les commandes doivent être **lisibles et correctement remplies** pour en faciliter l'enregistrement. Toute feuille de commande qui ne serait pas correctement remplie, et tout chèque sans feuille de commande ne seront pas traités. De même, pour les nouveaux arrivants ou autre contrat civique, la première commande doit OBLIGATOIREMENT être accompagnée de l'arrêté de recrutement.

Leur distribution se fait le premier lundi de chaque mois de 8h30 à midi au bureau du COS et l'après-midi de 14h à 15h au Rez-de-Chaussée du Centre Administratif.

Vous avez droit à un maximum de 11 commandes par an quel que soit le nombre de chèques que vous commandez.

Pour les paiements en espèces, nous vous rappelons qu'il est interdit de les déposer dans la boîte aux lettres. Vous devez OBLIGATOIREMENT les apporter au bureau du COS, aux heures de permanence. Le COS ne sera pas responsable en cas de perte d'espèces.

Pour finir, le passage à la carte devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Nous allons donc travailler ce dossier pour une meilleure transition.

Merci.

L'orientation sociale 2024 est approuvée à l'unanimité.

## *Budget prévisionnel*

Monsieur Benjamin SAUTS, reprend la parole pour donner lecture du budget prévisionnel 2024.

Il est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Président reprend la parole pour mettre au vote l'augmentation des tarifs prestations de 1%.

Elle est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

## *Questions diverses*

Le Président informe l'Assemblée de la négociation en cours avec Battle Kart de La Teste pour la mise en place d'une billetterie.

Puis, concernant la reconduction de l'agenda, il explique qu'il est de plus en plus difficile de trouver des annonceurs réguliers et il n'y a plus grand monde qui les utilise réellement. Un vote est proposé à l'Assemblée. Celui-ci est positif à l'arrêt de cet outil. Un livret rassemblant toutes les informations contenues dans l'agenda sera édité en remplacement. Il est demandé de maintenir le stylo.

Un adhérent demande s'il est envisageable d'étudier la mise en place des chèques vacances. Le Président lui répond que nous avons déjà étudié cette question. Le problème est le financement, ci celui-ci provient de la Mairie, il est soumis à cotisation sociale.

Un adhérent demande s'il ne serait pas judicieux de ne pas augmenter la valeur faciale des chèques déjeuner en 2025. Il explique que trois chèques (3x8,30€) ont un total de 24,90€, sachant que le montant maximum journalier est de 25€. Si cette valeur est augmentée de 0,10€, seulement deux tickets pourront être utilisés, (16,80€ au de 24,90€).

Un autre propose d'augmenter la part Ville plutôt que la valeur faciale à 60% par exemple.

Le Président propose de voter pour ou contre l'augmentation de la valeur faciale : à la majorité l'Assemblée est POUR.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les adhérents présents et les informe du tirage au sort de la tombola organisée pour les remercier de leur présence. Le sort désigne M. Massonnet qui remet tout de suite en jeu. Aïcha GUERRY est l'heureuse gagnante du carton de champagne.

La séance est levée à 16 H15.

*P/Le Conseil d'Administration*  
Christian FABRE  
*Président*

